CONSEIL PERMANENT DE OEA/Ser.G

L’ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS CP/CAJP-3717/23 rev. 1

22 mars 2023

COMMISSION DES QUESTIONS JURIDIQUES ET POLITIQUES Original: anglais

ORDRE DU JOUR[[1]](#footnote-1)**/**

Date : jeudi 23 mars 2023

Heure : 14 h 30 – 17 h 30

Lieu : salle Rubén Darío (8e étage du Bâtiment du Secrétariat général (BSG) au 1889 F St., N.W., Washington, D.C.) **avec la possibilité d’une participation virtuelle**

1. Examen et adoption de l’ordre du jour de la réunion (CP/CAJP-3717/23)
2. Informations sur le processus relatif au nouveau modèle pour les mandats et aux critères d’utilisation approuvé par le Conseil permanent, conformément à la résolution AG/RES. 2971 (LI-O/21)
   * Exposés par le Secrétariat aux questions administratives et financières [CP/CAJP/INF.960/22](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_22/CP46069S03.docx)
     1. Monsieur Luis Alberto del Castillo, consultant
     2. Madame Lili Romero-DeSimone, Directrice
   * Interventions des États membres
3. Examen du document [CP/CAJP-3715/23:](http://scm.oas.org/doc_public/FRENCH/HIST_23/CP47352f07.docx) Séance extraordinaire du Conseil permanent sur « Les meilleures pratiques et les recommandations visant à améliorer le dialogue parlementaire à l’échelle interaméricaine » - note diplomatique, document de réflexion et projet d’ordre du jour conformément au mandat imparti par la résolution AG/RES. 2989 (LII-O/22), « Renforcement de la démocratie », Section ix. « Promotion de la participation parlementaire interaméricaine », paragraphe 3 du dispositif (Déposés par la Mission permanente des États-Unis, en son nom propre et au nom des délégations du Canada, du Guyana, du Paraguay et de Trinité-et-Tobago)
   * Intervention de Alisha Todd de ParlAmericas
   * Interventions des États membres
4. Examen du document [CP/CAJP-3716/23:](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&&classNum=3716&&lang=f)  Séance extraordinaire du Conseil permanent sur « La mise en œuvre de toutes les facettes de la Charte démocratique interaméricaine et les défis auxquels elle est confrontée » - note diplomatique, document de réflexion et projet d’ordre du jour conformément au mandat imparti par la résolution AG/RES. 2989 (LII-O/22), « Renforcement de la démocratie », Section vii. « Suivi de la Charte démocratique interaméricaine », paragraphe 5 du dispositif (Déposés par la Mission permanente des États-Unis, en son nom propre et au nom des délégations du Canada, du Guyana et du Pérou)
   * Intervention des États membres
5. Examen du document [CP/CAJP-3713/23:](http://scm.oas.org/doc_public/FRENCH/HIST_23/CP47328f07.docx) Projet de résolution : Renouvellement des résolutions et des mandats confiés à la Commission des questions juridiques et politiques et qui n’ont pas été mis en œuvre pendant la période 2022-2023 (avant-projet élaboré par la Présidence de la CAJP pour encourager le dialogue sur cette question entre les délégués auprès de la CAJP)
   * Interventions des États membres
6. Examen et approbation de la méthode de travail proposée par le Président pour sa Présidence ([CP/CAJP-3700/23 rev. 3](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&&classNum=3700&&lang=f)).
   * Interventions des États membres
7. Autres questions

1. . La participation de la société civile aux réunions de la CAJP est régie par l’article 13, alinéas a) et b) de la résolution du Conseil permanent CP/RES. 759 (1217/99) « DIRECTIVE POUR LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AUX ACTIVITÉS DE L’OEA » :

   https://www.oas.org/legal/english/CoopRelations/CoopRelations3.htm [↑](#footnote-ref-1)